

# ASSEMBLÉE NATIONALE

26 février 2016

---

## RECONQUÊTE DE LA BIODIVERSITÉ - (N° 3442)

Non soutenu

### AMENDEMENT

N° CD966

présenté par  
M. Clément

-----

#### ARTICLE 9

1° Compléter l'alinéa 3 par les mots :

« , l'eau et les milieux aquatiques ».

2° En conséquence, dans tout le texte du projet de loi, substituer aux mots :

« agence française pour la biodiversité »,

les mots :

« agence française pour la biodiversité, l'eau et les milieux aquatiques ».

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à donner à l'Agence un nom en relation avec ses futures missions. L'origine de l'essentiel des ressources humaines, des compétences et son financement majoritaire justifiant cet amendement.